LETTRES INEDITES

DE MALHERBE

C10D
Fr
846.8
Mallet
100747

B.P.R.A.S.

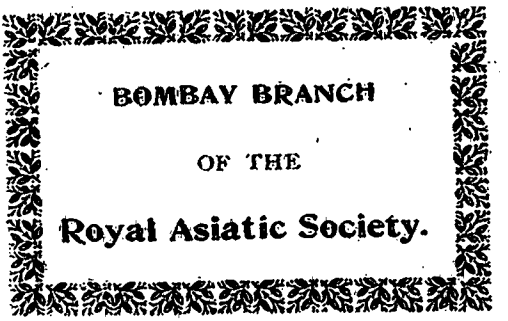

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 March, 2016

LETTRES INÉDITES

DE MALHERBE.

00100747

LETTRES INÉDITES

DE MALHERBE

MISES EN ORDRE

PAR G. MANCEL

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CAEN

Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques

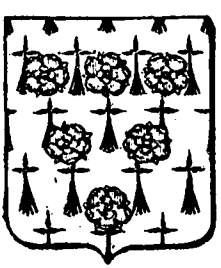

100747

CAEN

LE GOST-CLERISSE, LIBRAIRE

36, Rue Ecuyère

1852

100747

Depuis quelques années on a donné, dans différents recueils, des lettres inédites de Malherbe. Les *Mémoires de l'Académie d'Aix*, 1840, *Recherches biographiques sur Malherbe et sa famille*, par M. Roux-Alpheran, la *Revue de Bibliographie analytique* par MM. Miller et Aubenas, t. II, 1841, p. 257 et suiv. et le *Bulletin des Comités historiques*, année 1850,

p. 144 et suiv., ont surtout fourni un nombre considérable de documents; mais, malgré l'importance de ces publications, ils s'y trouvent comme perdus. Par le fait même de leur caractère spécial, ces recueils ne peuvent, en effet, parvenir entre les mains du plus grand nombre des lecteurs. L'Académie de Caen ayant jugé à propos de faire réimprimer ces pièces, et nous ayant chargé de les rassembler, nous nous sommes consciencieusement occupé de ce travail, en nous aidant des renseignements qu'a bien voulu nous communiquer M. Hauréau, qui, il y a peu de temps, était encore conservateur des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et a procuré aux Comités historiques une partie des lettres reproduites ici. Elles sont extraites d'un des portefeuilles de Baluze. Ces lettres, jointes à l'*Instruction de F. Malherbe à son fils*, éditée en 1846, par M. Ph. de Chennevières, sont le complément nécessaire des œuvres du restaurateur de la poésie française.

G. M.

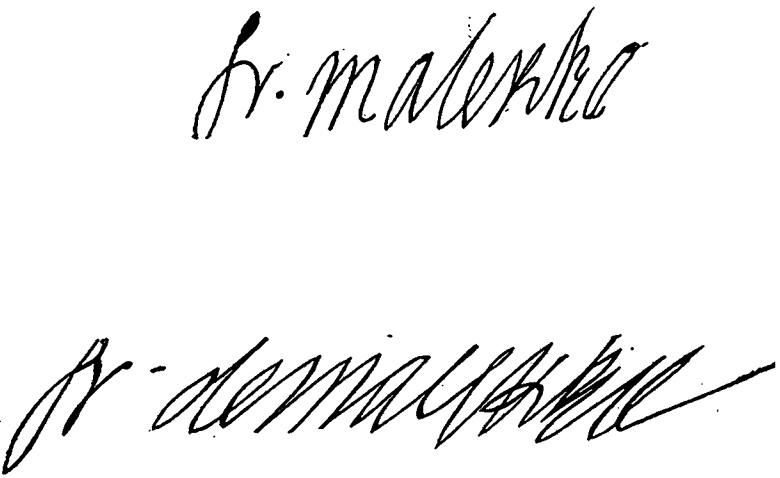

FAC-SIMILE DE DEUX SIGNATURES DE MALHERBE.

Ces deux signatures sont inédites; on en connaît encore quatre autres, mais elles ont été fréquemment reproduites.

I.

A Madame de Malherbe (1).

J'ay bien de la peine à vous escrire ceste lettre, mon cher cœur, et je m'assure que vous n'en aurez pas moins à la lire. Imaginez vous, mon âme, la plus triste et la plus pitoyable nouvelle que je sçauroys vous mander, vous l'entendrez par ceste lettre. Ma chere fille et la vostre, nostre belle Jordaine (2), n'est plus au monde. Je fonds en larmes en vous escrivant ces parolles; mais il faut que je les escrive, et faut, mon cœur, que vous ayez l'amertume de les lire. Je possédois ceste fille avec une perpétuelle crainte, et m'estoit advis, si j'estois une heure sans la voir, qu'il y avoit un siècle que je ne l'avois veue. Je suis, mon cœur, hors de ceste apréhension; mais j'en suis sorty d'une façon cruelle et digne de regrès, s'il en feust jamais une bien cruelle et bien regretable. Je m'estois proposé de vous consoler; mais comment le ferois-je, estant désolé comme je suis? Recevez cest office d'un autre, mon cœur, car, de moy, je ne puis

si peu me représenter cest objet et me resouvenir que je n'ay plus ma très chère fille, que je ne perde toutes les considérations qui me devroient donner quelque patience, et ne haysse tout ce qui me peut diminuer ma douleur. J'ay aymé uniquement ma fille; j'en veux aymer le regret uniquement. Le mal qui me l'a ostée ne m'ostera pas le contentement que j'ay de m'en affliger. Mais que fais je? ma chère âme; je me devrois contenter de ne vous consoler point, sans vous donner par ces discours si tristes et si mélencoliques, sugect de vous attrister dadvantage. A la nouveaulté de cest accident, un de mes plus profonds ennuys, et qui donnoit à mon âme des atteintes plus vives et plus sensibles, c'estoit que vous n'estiez avecques moy pour m'ayder à pleurer à mon aise, sçachant bien que vous seule qui m'esgalez en intérest, me pouviez esgaller en affliction. Pleust à Dieu, mon cher cœur, que cela eust esté! je seroys rellevé de ceste peyne de vous escrire de si déplorables nouvelles, et vous hors de ce premier estonnement qui fait (*qu'il*) faut que les âmes les plus roides et les plus dures sentent au premier assaut que leur donne ceste douleur. Mais puisqu'il en faut sortir, et que vous différer davantage ceste lamentable histoire, c'est différer vostre résolution, je vous diray que le dimanche, etc., etc. (3).

NOTES.

(1) La Bibliothèque Nationale ne possède qu'une copie ancienne de cette lettre (M. B. Haunéau).

(2. Jordaine de Malherbe, née le 22 septembre 1591, morte

de la peste le 23 juin 1599. Son épitaphe, dressée par Malherbe, se trouve dans le recueil de la Bibliothèque Nationale. Voici cette épitaphe restée inédite jusqu'à aujourd'hui :

Passant, sy tu n'as quelque souspir à me donner, fais ton chemin; je ne t'appelle point. Mais tu t'arrestes, et semble garder la multitude de ces funestes objetz; ton imagination est dispozée à quelque pityé : à la bonne heure. Je te vay dire qui parle à toy : c'est Jordaine de Malherbe, fille unique de François de Malherbe et de Magdaleine de Carriolis, et née de cette province. Tu sçais la noblesse et l'antiquité des Malherbe de Sainct-Agnan : mon pere est au rang de ceux qui sont connus de son siecle et peut-etre les futurs n'ignoreront point qu'il a vescu. Ma mere est fille de M. Louis de Carriolis, cons. du Roy en son conseil d'Estat et president depuis au Parlement de Provence. C'est assez de mon parentage. La vanité n'habite point aux lieux où je suys. Il est raisonnable que je te dye quelque chose de mes austres quallités naturelles, des tray du visaige, de la proportion de la taille et de la disposition de toutes les parties du corps..... m'avoit donné de quoy les remembrer. Mon esprit et mon ingenue sembloit exceder la portée de mon age; mon humilité m'avoit acquis la bonne grace de ceux à qui ie devois du respect, et ma douce conversation la bienveillance amicale de tout le monde. Que me restoit-il à desirer? Rien. Je pouvois vivre heureuse, si j'eusse pu vivre. Mais il estoit escrit, loin de moi, dans le livre du ciel : je n'avois esté donnée que pour estre ostée et n'estois rendue au monde que pour en sourtir le neufviesme mois de ma huitiesme année. Je fus blessée de deux pestes et de six charbons, qui dans trois jours m'eurent envoyée où tu me voys. Mon mal commença le dimanche, à sept heures du matin, il finit et me finit le mercredy du suivant, environ deux heures aprez minuit. Veux-tu sçavoir que fist mon pere au conflict de ceste maladye; tout jusqu'à la temerité. Sa piesté fust inexpugnable aux conseilz que ses amis lui donnerent de me quiter. Il me vist abandonnée de tout le monde et demeura seul auprez de moy. Je ne prins ni viande ni remede d'austres mains que des siennes. Je fus portée entre ses bras par tout où le chagrin me fist desirer d'aller. Que veux-tu que ie te dye? La prudance ne lui montra poinct de perilz qu'il ne meprizat, ni l'amour d'offices qu'il ne me rendist. En fin il essaya tout, et tout lui fust inutile. Si la mort eust voulu ceder ou pardonner, elle ne fust point venue avec tant d'apareil. Ce qu'il fist alors, ce qu'il dist, ce qu'il devint, il faut que tu l'imagines; les parolles ne

vont poinct si avant. Mais que diras-tu de ce que ie n'oze rien dire de ma mere? La comprendras-tu du nombre de ceux que l'aprehension du danger fist retirer d'auprez de moy? O, si tu le fais, que tu t'abuses! Combien estimes-tu qu'elle ait fait de plaintes de la fortune, pour luy avoir envié la gloire de me tesmoigner son affection en ce dernier besoin. De combien penses-tu qu'elle dust racheter la certitude de me perdre pour l'incertitude de me sauver? Mais elle estoit en Provence où la condiction de ses affaires l'avoit appelée assés de temps auparadvant. Ceste occasion la fist douloir plus tard, mais non plus moderement. Elle eust bien voulu regagner sur mon pere l'advantage qu'il avoit d'avoir esté le premier à me pleurer; mais comme elle s'estoit opiniastrée à vaincre, il s'estoit opiniastré à n'estre point vaincu. Passant, tu serois bien aise que je t'entretinsse plus longtemps; mais que te sçaurois-ie dire de grand d'une si petite vie? Je nasquis le 22 de septembre 1591, et decedai le 23 de juin 1599. Va-t-en donc et conte chez toi que tu as veu la tombe de la fille la plus passionement aymée et la plus inconsolablement regretée qui fust iamais. Mon tres cher pere et ma tres chere mere m'ont fait ce pitoyable present. S'ilz vivent, prie pour le soulagement de leur ennuy; s'ilz ont vescu, pour la retribution de leur pieté.

La vanité avec laquelle Malherbe revient, dans cette épitaphe, sur l'antiquité de sa race, détruit le sentiment que l'on a éprouvé devant l'expression de douleur vraie de la lettre adressée à sa femme. Cette même vanité jette encore un même caractère de froideur sur l'épitaphe qu'il composa, en 1587, pour la tombe de son premier fils, et que nous reproduisons d'après M. Roux-Alpheran qui l'a copiée d'un manuscrit, en grande partie de l'écriture d'Honoré d'Agut, conseiller au parlement d'Aix, et ami de Malherbe, comme on le peut voir par sa correspondance générale :

D. M.

Passant! je suis mort, tu es mortel. Je suis à ma fin, tu t'en vas à la tienne et desja tu n'as leu mot de ceste escriture que tu ne t'en sois approché d'un pas. Ce que je t'en dis n'est pas pour te renvoyer triste en ta maison : car à quel propos voudrois-tu vivre avec autre condition que tout ce qui jamais a vescu par le passé, qui vit à ceste heure et qui vivra jamais à l'advenir? Et puis seroit-il possible que devant moy tu n'eusses jamais veu

d'autres exemples de mortalité? Torne tes yeux desça ; torne-les de delà ; tu ne verras céans autre chose. Chascune de ces pierres couvre un corps et les vuides sont autant de niches qui ne font qu'attendre les statues qui les doivent remplir au premier jour. Ce que je veux de toi, tu le demanderas aux autres, quant tu seras en l'estat où je suis : c'est que tu me donnes autant de temps qu'il en faut pour lire en ce tableau ce que je te veux dire de ma vie. Elle feust courte ; l'histoire n'en sera gueres longue. Je nasquis en la ville d'Aix en Provence, le dimanche XXI de juillet, en l'année MDXXCV, entre cinq à six heures du soyr. Monseigneur HENRY D'ANGOULESME, frère naturel du Roy, gouverneur et lieutenant général pour sa majesté dans ce païs, adsisté de madame *Marthe Faure de Vercors*, femme de monsieur *Loys de Carriolis*, présidant au parlement, mon grand-père maternel, me fist cest honneur de me tenir sur les fonts et de me donner son nom. Mon surnom feust MALERBE du lieu de St.-Agnan, desquels l'antienne extraction ne veut autre tesmoignage que les hermines mouchettées qu'ils portent sans nombre en leurs armes. Ma mère à l'âge d'onze mois me fist apporter en ce païs et me conduisit elle-mesme, non sans beaucoup de sollicitudes et d'incommodités. Enfin, comme si la nature ne m'eust donné les pieds que pour m'en aller au sépulcre, et la bouche pour dire à mes parens l'adieu pitoyable d'une si longue séparation, à grand peine avois-je commencé de m'en servir que l'usaige m'en feust osté par une mort précipitée, et mes yeux qui n'avoyent veu la lumière que deux ans trois moys et sept jours, le mercredy XXIIII d'octobre MDXXCVII, environ dix heures du soyr, demeurèrent enveloppés d'une obscurité qui seroit éternelle sans l'espérance du jour du jugement. Dieu sçait de quelle affection et diligence les moyens de ma guérison feurent recherchés! Combien de remèdes feurent essayés en terre et combien de vœux adressés au ciel! Mais enfin *toutes* demeurant inutiles, il fallut obéyr à la nécessité en cest accident si funeste et si déplorable. FRANÇOIS mon père et MAGDALAINE ma mère se procurant une triste consolation par le moyen d'un objet qui leur représente la souvenance perpétuelle de ce qu'ils ont aymé si chèrement, et faisant le dernier office à celui duquel, si la mort eust considéré les ages, ils le devoyent recevoir, m'ont avec des larmes qui ne seicheront jamais, posé ce lamentable monument. Passant, ne cherche rien de certain en l'incertitude du monde! Dis les belles parolles à mon ombre : asperges mes cendres et t'en va.

F. M. P. P.

Qu'eût dit Malherbe, s'il eût vu un de ses plus zélés biographes,

M. Roux-Alpheran lui-même, mettre en doute l'authenticité de sa filiation et baser ce doute justement sur l'empressement que le poëte met à tout propos pour l'affirmer? Qu'eût-il dit surtout s'il eût pu lire ce passage d'un manuscrit sur la Noblesse Normande très-répandu peu d'années après sa mort : « Les Malherbe dont « estoit le poete viennent de paisans de Missy, dont l'un d'eux « s'establit à Caën et y fut tanneur, dont on voit encore la maison « en la paroisse Estienne *(sic)*, du tanneur sortit Guillaume Malherbe « advocat, père de François Malherbe, conseiller au présidial, qui « trouva moyen de s'enter sur les Malherbes du Bouillon dont il « estoit allié, et contrefist l'arrest de 1519 où il se fist employer, et « passa ensuite devant les commissaires en 1598. Aiant depuis été « inquétés par les de la Rivière de Missy, en 1540 ils obtinrent un « arrest de maintenuë par le crédit des jésuites chez qui estoit le « père Malherbe, et par de l'argent. Ce François qui establit le « premier cette noblesse fut père d'Eleazard, aussy conseiller à Caën, « et de François le grand poete. D'Eleazard sortit un autre Eleazard, « pareillement conseiller, qui a laissé plusieurs enfans; le poete, « l'illustre, n'eut qu'un fils. »

(3) Ici s'arrête la copie de la Bibliothèque Nationale (M. B. Hauréau).

II.

Lettre à M. Fabri de Peiresc (1).

MONSIEUR,

Je vous supplye de mettre cette lettre dans le paquet que vous baillerez à monsieur du Mas (2), et m'envoyer la résolution du billet que je laissay hier au soir à votre homme pour vous bailler. Je vous remercie de vos belles et bonnes prunes, et prie Dieu qu'il me tienne sain pour vous servir (3).

NOTES.

(1) Peiresc (Nicolas Claude Fabri de), conseiller au parlement de Provence, l'un des plus savants antiquaires du XVII^e^. siècle, né au château de Beaugencier, en Provence, en 1580, mort en 1637. C'est à lui que sont adressées les lettres qui composent le t. II, de l'édition de Malherbe, donnée par M. Blaise en 1822. Celles que nous donnons comme lui ayant été écrites, ont été omises par cet éditeur, bien qu'elles fissent partie du manuscrit de la Bibliothèque Nationale qu'il a reproduit.

(2) Ce personnage nous est inconnu.

(3) Ce billet ne porte ni date ni signature, il devait être joint à une lettre qu'il serait difficile d'indiquer *(Revue de Bibliographie)*.

III.

Au même.

Fontainebleau, 2 octobre 1606.

MONSIEUR,

Je ne veux pas payer les effets dont vous m'avez tesmoigné vostre bienveillance, en vous offrant la mienne avecque des paroles; mais puis que pour ceste heure la fortune ne me donne point de moyen de faire autre chose, si veux je que vous ayez quelque gage des promesses que je vous ay faites de me souvenir tant que je vivray de l'honneur que j'ay receu de vous en toute sorte d'offices, où l'occasion s'est présentée de m'obliger. Ceste lettre m'en servira, s'il vous plaist, attendant que quelque meilleur se mette en sa place, et vous l'accepterez avecque vostre courtoisie accoustumée. J'escris tousjours, etc.... (1).

NOTE.

(1) Ce début de lettre avoit été omis dans l'édition de M. Blaise, t. II, p. 3 (voyez cette édition), et dans celle de M. Parelle, Paris, 1825, t. II, p. 151 (*Rev. de Bib.*).

IV.

Au même.

A Fontainebleau, ce mardi 10e. d'octobre 1606.

MONSIEUR,

Je veux que vous voyiez le désir que j'ay de me conserver en vostre souvenance et par conséquent en vostre bonne grâce, et puis que je ne le puys faire autrement, pour le moins veux je que le papier me rende ce bon office. Je vous escrivis, etc... (1).

NOTE.

(1) Ce commencement est omis dans l'éd. de M. Blaise, t. II, p. 7 (voyez cette édition).

V.

Au même.

A Paris, ce 8 decembre 1607 (1).

Ce me seroit un crime capital de ne vous escrire point par cette ocasion; mais pour cela vous n'aurez point de nouvelles, car il est minuit sonnée. Mons. le premier Président, à qui j'escris tout ce que nous en avons, vous en fera part. Il me suffit que par ces trois lignes je vous tesmoigne qu'il me souvient des obligations que je vous ay, et que je désire que vous continuiez de m'aimer. Si je ne le puys mériter d'autre façon, au moins sera ce en vous en priant et animant de toute mon affection. Faites le donc, Monsieur, et me conservez en voz bonnes grâces comme vostre plus humble et plus affectionné serviteur.

FR. DEMALERBE.

M. du Moustier (2) a commencé le troisième portrait; aussy tost qu'il sera achevé vous le recevrez avecque les deux autres (3), vous l'avez fort obligé par ce que vous luy avez envoyé. Tout son desir est de vous contenter en ceste ocasion et vous servir en toutes où

il en aura le moyen. M. du Perrier *(sic)* (4) m'excusera pour cette fois; je luy baise bien humblement les mains et suis son serviteur.

NOTES.

(1) Ms. Peiresc de la Bibl. Nat. — Malherbe n'a pas indiqué l'année, mais elle est au dos de la lettre (*Revue de Bibliog.*).

(2) MM. Miller et Aubenas qui, les premiers, ont reproduit cette lettre dans la *Revue de Bibliographie*, ont écrit à tort DE MONSTIER ; cet artiste est nommé du Mousthier dans la XXIII^e^. lettre de l'éd. de M. Blaise, t. II, p. 43. — C'est le fameux Daniel du Moustier qui mourut en 1631 après avoir peint les portraits de la plupart de^s^ personnages célèbres des cours de François I^er^., Henry IV et Louis XIII. Il a fait quelques vers assez bons, qu'on trouve dans les recueils du temps; il assistoit aux petites conférences de Malherbe et le voyait presque tous les jours. Dans quelques-unes de ses lettres le poëte l'appelle mon compère « J'ai envoyé votre lettre à votre compère et au mien » dit-il à Peiresc dans sa lettre CXXXVI.

(3) Malherbe parle de ces portraits dans la XXIII^e^. lettre de l'éd. de M. Blaise : « J'oubliois à vous dire que le sieur du Moustier est si « content de vous, qu'il n'est pas possible de plus : il vous eust « envoyé le portrait de M. le premier Président, et à M. du Perrier « celui de M. le cardinal du Perron; mais il attend que le mien « soit achevé, ce qui sera, Dieu aidant, cette semaine prochaine. « Pour les deux autres, je vous reponds qu'ils sont faits, car il « me les a apportés à voir; mais pour ce qu'il dit qu'ils se gâteroient « d'être roulés, et qu'il les veut envoyer étendus comme ils sont « dans une cassette, il veut attendre qu'ils soient tous trois ensemble; « je l'en solliciterai, en sorte que vous serez content.... »

On connaît à Caen deux portraits de Malherbe, l'un appartenant à M. P.-A. Lair, et représentant le poëte lorsqu'il était encore dans la vigueur de l'âge; l'autre déposé dans la Bibliothèque publique de la ville, et qui le représente dans sa vieillesse. Ni l'un ni l'autre ne sont signés; mais, après avoir confronté le dernier avec celui signé du Moustier dans les éditions des œuvres de Malherbe de

1630 et 1631, nous croyons pouvoir affirmer que ce portrait est authentique, et que la ville de Caen possède un original, ou l'un des originaux (il y en eut probablement plusieurs) de du Moustier.

(4) Les différentes éditions de Malherbe écrivent Du Perrier, du Perier ou Duperrier. La famille Duperrier Dumouriez, qui prétend descendre de l'ami de Malherbe, a conservé cette dernière orthographe.

VI.

MONSIEUR (1),

Je viens d'arriver de la ville et jusqu'à ceste heure il ne m'estoit point souvenu d'escrire en Provence, si bien que je n'ay eu loisir que d'escrire un mot à ma femme, que je vous envoye pour mettre, s'il vous plaist, en vostre paquet. Vous ferez mes excuses à M. de Peresq. Par la première commodité je luy payeray l'usure de ce retardement. Bonsoir, monsieur. Je vous baise bien humblement les mains et à M. de Cazan (2).

NOTES.

(1) Ms. Peiresc, Bibl. Nat. — Ce billet qui, comme on le voit, n'est point adressé à Peiresc, n'a pas de date; mais il doit être à peu près de la même époque que la lettre précédente (*Revue de Bibliog.*).

(2) Nous n'avons trouvé aucun détail sur ce gentilhomme.

VII.

A M. de Peiresc.

A Paris, ce 20 avril 1608.

MONSIEUR,

Puisque vous avez ici M. de Valavez, vostre frère, il me deschargera de vous escrire les nouvelles. Il est assez curieux pour s'en aquitter dignement, et certainement je ne croy pas qu'il soyt bien aisé de vous rien mander qui en vaille la peine. Cela me garde d'escrire à M. le premier Président. Il y a trois ou quatre jours que le voyage de Provence fut résolu à Fontainebleau. Mais avecque tout cela je ne le croy non plus qu'auparavant. Je voudroys bien que la Court m'y menast; nous verrons ce qui en sera. Continuez de m'aimer, je vous en supplye, Monsieur, et de me tenir pour vostre très humble et très affectionné serviteur (1).

FR. DEMALERBE.

NOTE.

(1) Ms. Peiresc, Bib. Nat. — *(Revue de Bibliog.)*.

VIII.

Au même.

12 janvier 1609 (1).

MONSIEUR,

Si jusques à ceste heure je me suys plaint légèrement de vostre silence, c'est à ceste heure que je le puys faire à bon escient. J'estoys résolu de m'en revenger et ne vous escrire de six mois, j'eusse dit de six ans si je pensoys que ma vie pust aller jusques là. Mais le porteur qui appartient à un de mes amis bien intime et bien particulier m'a mis hors de colère pour ce que, pour le vous recommander, il a fallu que j'aye rompu mon serment. Il n'a pas afaire de vous, mais de M. vostre père, à cause que son procès est aux Comptes. Je vous supplye, Monsieur, qu'il connoisse que vous m'aimez. Je sçay bien ce qui en est; mais je prens plaisir que les obligations que je vous ay soient publiées, afin que ce me soit d'autant plus de suget de penser à les aquitter. Je ne vous en sçauroys avoir une plus chère que cestecy. Adjoustez la donc aux précédentes. Je vous escriray plus au long par le premier; par ceste voye vous n'aurez

que vos trois ou quatre lignes. Je suys tousiours vostre très humble serviteur.

MALERBE.

NOTE.

(1) Ms. Peiresc, Bibl. Nat.—*(Revue de Bibliog.)*.

IX.

Au même.

MONSIEUR (1),

J'avoys oublié à vous dire que je fis moy mesme porter la lettre que vous m'aviez recommandée à l'orfevre de la Maque. Si tost qu'il en vit le dessus, il me dit que c'estoit de son filz et me promit de luy faire responce. A ceste heure comme j'ay esté sur le point de clorre mon paquet, je l'ay envoyé avertir. Il a dit qu'il avoit escrit trois fois depuys la lettre que je luy rendis. Le sire Beys (2) me vient d'envoyer une lettre que vous trouverez enclose dans ce paquet, avec une autre de M. du Moustier (3) qui a esté très content de ce que vous luy avez envoyé. Bonjour, Monsieur, ma letre est d'hier au soir et ce billet est d'aujourd'huy 28 de juin 1609, jour de saint Jean.

Votre très humble serviteur,

FR. DEMALERBE.

NOTES.

(1) Ms. Peiresc — (*Revue de Bibliog.*).

(2) C'étaient ce même personnage et le précédent qui servaient le plus souvent d'intermédiaires à Malherbe et à Peiresc dans leur correspondance.

(3) Voir la note de la lettre v, p. 19.

X.

Au même.

A Paris, ce.... juillet 1609.

MONSIEUR (1),

Depuys vous avoir escrit celle que vous recevrez par ceste mesme voye, j'ay receu ce matin sur les onze heures ung paquet que vous m'adressez pour M. Cenami et une lettre pour M. de Valavez. J'ay porté l'un et l'autre incontinant chez M. Marc, au quel il a laissé charge de tout ce qui le concerne, et de là je m'en suys allé chez le sieur de Prédesegle (2); je ne l'ay point trouvé; mais j'ay laissé à ses gentz le nom de mon logis par escrit, et leur ay dit qu'ilz m'envoyassent la responce demain au matin; ce qu'ilz m'ont promis faire. Asseurez vous, Monsieur, que partout où je pourray quelque chose pour vostre contentement vous me trouverez disposé comme vostre très humble et plus affectionné serviteur.

FR. DEMALERBE.

NOTES.

(1) Il y a plusieurs mots déchirés. — Ms. Peiresc, Bibl. Nat. — *(Revue de Bibl.)*.

(2) A l'exception de M. de Valavez, frère de Peiresc, les personnages cités dans ce billet nous sont inconnus; leurs noms apparaissent deux ou trois fois dans les correspondances de Malherbe.

XI.

Au même.

A Paris ce X^e^. janvier 1610.

MONSIEUR,

Il y a cinq ou six jours que je vous escrivys tout ce que nous avions de nouvelles, au moins tout ce dont il me souvint. Ce qui me resta lors, et ce qui depuys est survenu, vous le verrez en un mémoire que j'en envoye à M. le premier Président (1); et le ferez voir, s'il vous plaist, à M. le président Cariolis (2), qui par mesme moyen vous communiquera quelque autre particularité que j'ay mise dans sa lettre. Il n'est pas possible que je rescrive tant de fois une mesme chose. Vous m'en dispenserez, s'il vous plaist, Monsieur, et m'aimerez tousiours comme vostre plus humble et plus affectionné serviteur.

MALHERBE.

Je vous prie me faire ce bien, de baiser bien humblement les mains à M. le président de la Cepède (3), et luy faire part de ce que je vous escris. C'est une amitié que la sienne, que je tiens extrêmement chère, et que je veux conserver par toutes sortes de

tesmoignages de mon affection. Je luy escrivys par ma dernière depesche. Cela me gardera de l'importuner par cettecy (4).

NOTES.

(1) Voir la note de la lettre XV, p. 33.

(2) Parent de la femme de Malherbe.

(3) Ami de Malherbe et de Peiresc; premier président à la Chambre des comptes d'Aix.

(4) Ms. Peiresc, Bib. Nat. — *(Revue de Bibliog.)*.

XII.

Au même.

MONSIEUR,

Ce mot n'est que pour vous adresser la lettre de Monsieur Prédesegle. Il a esté diligent à faire la responce; je le veux estre aussy à la vous envoyer. Adieu, Monsieur, je suys avecque l'affection accoustumée vostre très humble serviteur.

Je vous avoys escrit que j'escriroys à messieurs noz premiers présidents (1) quand j'auroys leurs responces. Je les ay eues depuys et leur escris par cette voye; mais c'est si en haste que vous ne laisserez pas, s'il vous plaist, de leur faire part de ce que je vous escris (2).

NOTES.

(1) Du Vair et de la Cépède. — Voir la note 3 de la lettre XI, p. 28, et la note de la lettre XV, p. 33.

(2) Ce billet n'a point de date, mais il est placé dans le manuscrit Peiresc entre deux lettres du mois de janvier 1610 (*Revue de Bibl.*).

XIII.

Au même.

Mars 1612 (1).

MONSIEUR,

Vous avez résolu avec Mrs. voz enfans de m'accabler d'obligations. C'est bien à la vérité quelque sorte d'injure, mais ell' est trop douce pour m'en plaindre. Seulement regretteray-je que par quelque service je ne puisse rayer une seule de tant de faveurs par lesquelles vous me tesmoignez journellement vostre amitié. Accroissez la gloire de vostre courtoisie, et continuez de m'aimer sans espérance quelconque de ressentiment. Aussy feray-je beaucoup si je puis aller jusques à la reconnoissance. J'espère presque l'un aussi peu que l'autre, mais si ne laisseray-je pas de me juger digne que vous me teniez tousiours pour vostre serviteur très humble et très affectionné, puisque en mon ame je me reconnoys tel aussy véritablement que personne à qui vous donniez ceste qualité.

NOTE.

(1) Ms. Peiresc, Bib. Nat. — Cette date n'est pas de la main de Malherbe *(Revue de Bibliog.)*.

XIV.

MONSIEUR (1),

Je suys le plus retenu que je puys à vous importuner, mais vous sçavez que, dans les délibérations grandes et petites, la nécessité est une raison à laquelle il n'y a point de réplique. Il y a environ trois ans qu'il vous plut me fairé expédier un don de quelque nombre de places de maisons à bastir dans l'enceinte du port de Toulon (2). Il fut oublyé d'y employer le droit de lots et ventes, qui est, à mon avis, ce que l'on appelle direct. Je vous supplye très humblement, Monsieur, pour couper chemin à ceux qui m'y voudroient troubler, de m'en vouloir accorder la gratiffication entière, et, en la déclaration qui vous en sera présentée, me tesmoigner que vous voulez que je continue de faire estat de vostre protection, comme je continue, Monsieur, et continuerai toute ma vie d'estre

Votre très humble et très affectionné serviteur.

NOTES.

(1) Cette lettre imprimée sans date par M. Hauréau, doit être, ainsi que la suivante, de 1618. L'une et l'autre sont évidemment adressées à Peiresc ou à La Cépède.

(2) « Au mois de juin 1615, Malherbe, alors gentilhomme ordi-

« naire de la chambre du Roi, présenta un placet à Sa Majesté, ten-
« dant à obtenir, en pur don, un terrain où il se proposait de faire
« bâtir des maisons sur les deux côtés du port de Toulon. Les con-
« suls de cette ville s'opposèrent vivement à cette concession; mais
« les trésoriers généraux de France ayant reconnu que le projet de
« Malherbe était utile, le Roi, par un brevet signé de sa main et daté
« du dernier juin 1617, lui fit don des places de vingt-deux maisons
« qui pouvaient être bâties dans l'enclos de la darsine (*) du port de
« Toulon, d'un et d'autre côté, à la charge, lorsqu'elles seraient
« bâties, d'une cense annuelle de deux écus par maison, et des
« droits seigneuriaux, en cas d'aliénation, au profit de Sa Majesté.
« Ce brevet fut suivi de lettres patentes du Roi, adressées aux cours
« souveraines de Provence, où elles furent enregistrées au mois d'avril
« 1618, malgré les nouvelles oppositions des consuls de Toulon. M.
« Alpheran (*Recherches sur Malherbe*, p. 30) a donné de longs et
« curieux détails sur cette affaire, sans toutefois pouvoir décider si
« Malherbe a fait construire lui-même, en vertu de cette concession,
« les maisons qui bordent les quais du port de Toulon (*Revue de*
« *Bibliog.* p. 283).

(*) Darse ou Darsine, petit bassin. — La partie d'un port de mer la plus avancée dans la ville, bordée d'un quai et fermée d'une chaîne, qui sert à retirer les bâtiments de mer, et à tenir à flot les bâtiments désarmés..... Sur l'océan, ces lieux retirés du grand port où les navires sont plus en assurance, s'appellent *paradis, chambre, bassin* (*Dictionnaire de Trévoux*).

XV.

MONSIEUR,

Toutes les foys que j'ay désiré quelque chose, j'en ay eu de sy mauvais succès que je m'estois résolu de ne désirer jamais rien; mais il n'y a remedde. Je feray encore cest essey de ma fortune, quant ce ne seroit que pour vous vérifier ce qui se dit communément, que l'espéransse est le dernier abit dont il faut se dépouiller : sy je me suis trompé ce ne sera pas sans excuse, puisque ce sera sur la promesse que vous m'avez fait de la faveur de M. le Garde des Sceaux (1) et de la vostre. Il n'y a gueres d'aparensse que l'on travaille aux penssions. Je vous ay veu sy prompt et sy franc à m'offrir ceste offre que je n'oserois estre cérémonieux à vous en réquérir. Sy en ceste occasion, il vous faut dire quelque chose à mon avantage, je ne croy point que ma vanité soit déraisonnable de vous assurer que vous n'en rougirez point. Et pour le moins aurez vous travaillé pour un des hommes du monde qui a le plus d'envye de vous témoigner qu'il est et sera tant qu'il vivra, etc.

NOTE.

(1) Ce garde des sceaux était Guillaume du Vair, premier président du parlement de Provence jusqu'en 1616 et avec qui Malherbe avait, lorsqu'il habitait Aix, formé une liaison assez étroite; c'est lui que Malherbe, dans sa correspondance, appelle si souvent « M. le premier Président » sans autre désignation.

XVI.

MONSIEUR (1),

L'une des choses du monde que je fais le plus mal volontyers, c'est d'importuner ceux à qui je ne puis faire service. Mais que ferois-je en cette occasion? Une pauvre damoiselle affligée a besoing de vostre protection et me supplye de vous la demander pour elle. Seroys-je sy dur et sy mal gracieux de luy refuser cest office? Je ne saurois, Monsieur, et mesmes, ayant la connoissance que j'ay de vostre courtoisye, qui saura bien considérer le mouvement que j'ay en ceste prière. Combien il est mal aisé de n'estre point esmeu en l'affliction d'une parente comme elle m'est! Je ne vous dys rien du fait, car vous le savez assez. Il me suffit de vous assurer que les obligacions qu'elle vous aura me toucheront comme sy elles estoient faictes à moy mesme, et me rendront satisfait des offres qu'il vous a plu me faire de vostre amytié, laquelle ne me sauroit estre tesmoignée en meilleur sujcct. Je vous en conjure, Monsieur, et vous supplie de vouloir me tenir en vos bonnes grasses, comme, etc.....

Vous usez trop de cérémonie en mon endroit et ne connoissez comme je sers volontiers mes amis. L'afection

avec laquelle j'embrasseray vostre affaire vous tesmoignera que vous y devés aller avec plus de liberté. Je n'ay point l'honneur de vous conoistre, mais la recommandation que m'en fait M^r^..... me seront (*sic*) des solliciteurs assés diligents pour me faire aporter, en ce qui sera de vostre contentement, tout ce qui sera de mon pouvoyr. Je regreteray extremement le défaut que peut-estre mon peu de crédit vous y fera trouver, mais au moins, y verrez-vous, s'il plaist à Dieu, assés clair pour me donner la qualité de, etc., etc.

NOTE.

(1) M. Hauréau qui copiait les minutes ou brouillons même des lettres de Malherbe a, sans doute par suite du peu d'ordre du manuscrit, confondu ce fragment de correspondance et le suivant sous une même rubrique. Nous avons cru devoir les diviser, parce qu'ils ne sont évidemment pas écrits à la même personne. Il serait difficile de deviner à qui ils étaient destinés; le ton cérémonieux du premier ne permet même pas de supposer qu'il fût adressé à Peiresc ou à La Cépède, correspondants habituels du poëte.

XVII.

BELLE ET CHÈRE COUSINE (1),

J'endure de vos belles paroles, par ce qu'elles viennent de vous que j'aime et que j'honore comme je doy; mais, je ne les approuve pas pour ce qu'elles s'addressent à moy, qui suys trop à vous pour estre traité avecque ces superfluités. Trèves de tout cela, s'il vous plaist, chère cousine : reservez votre bien dire à quelque ocasion où il vous sera plus nécessaire. Ce qui s'escrit avecque vérité se doit escrire sans artifice; je m'en vas vous en monstrer l'exemple : s'il vous est agréable, vous le suivrez.

J'ay receu vostre lettre du deuxiesme de ce moys : ce ne m'a esté rien de nouveau que vostre homme face ce qu'il fait; il ne me trompera point. Vous sçavez ce que je vous en ay tousjours dit : j'y persiste. Nous verrons Mons. d'Estricy et moy de tirer de madame de Longueville la lettre que vous désirez; peut-estre le voudra-t-elle bien faire, mais c'est assavoir si ce sera avec fruit. Je suys d'advis que, pour nous donner suget de luy faire cette requeste, vous m'envoyiez une lettre pour elle où vous ferez bien la piteuse. Ce sera là que vostre esloquence ne sera point mal à propos; car il faudra que, pour donner du poids à ce qu'elle escrira, elle escrive de sa main; et je scay bien que ce

n'est pas chose à quoy ceste sorte de gens se dispose trop facilement. Quand vous ferez des recommandations, ou à Mr. de Beaumont, ou à Monsr. d'Estricy, faites vos compliments un peu plus cérémonieux, afin que je leur puisse monstrer vos lettres, et que, par vostre honnesteté, ilz connoissent qu'ilz n'ont point mal employé leur courtoisie (2). Et quand mesme vous leur voudriez escrire un petit mot, je ne croy pas qu'il fust mal à propos pour vous. Tout aussytost que j'ay receu vostre lettre, je m'en allay moy-même porter celle de madamoyselle de la Houssaye. Elle me doit demain bailler sa responce; mais vous ne l'aurez que par la première commodité, parce que j'auroys peur que le messager ne fust party. C'est une bonne femme et qui vous aime bien. Au demeurant, ma chere cousine, vous ne me faites mention que de deux de mes lettres. Il y en a une troisième; mais je crois que lorsque vous m'escrivistes, vous ne l'aviez point encores receue. Je suis résolu pour n'y estre point trompé de tenir registre de la despense que cela coute.

Monsr. de Montbazon est en Bretagne, aux Estats, d'où il ne reviendra pour le plutost qu'à la fin du moys prochain. Monsr. de Nonneau y est avec lui. Je luy garderay vostre lettre pour son retour. Je vous bailleray encore un autre advis, que vous avez mis en vostre lettre Mme. de Longueuille après Mr. de Montbazon. Mais cela m'a empesché de monstrer vostre lettre à Mr. d'Estricy. Il y a des personnes qui se piquent légèrement. Voilà pourquoi il est bon d'aviser à tout. Tassin, le messager, est celuy qui m'a rendu vostre lettre. Je vous prie que je sache sy vous la luy

avez fait bailler à Caen, ou s'il est passé par le lieu où vous estes. Je vous feray tousjours tenir mes lettres par la mesme voye que jusqu'à ceste heure, si vous ne le commandez autrement. La semaine qui entrera lundy, ne se passera point que l'affaire de M. Le Marié ne soit faite, si elle se doit faire. J'y feray comme en chose qui me touche, ou, pour mieux dire, comme en chose qui m'est recommandée par la personne du monde qui a le plus de pouvoir sur moy.

Adieu, belle et chère cousine, je vous prie de baiser bien humblement les mains à M^r^. mon cousin, votre oncle, et à M. de Ranville (3). Ilz verront icy tous deux que je suys leur très humble serviteur.

NOTES.

(1) Nous croyons que cette cousine est Marie Malherbe, fille de Jacques Malherbe, sieur du Bouillon, de la paroisse St.-Sauveur de Caen, épouse de Pierre Blouet, sieur de Than, citée dans un manuscrit sur la noblesse que possède la Bibliothèque publique de Caen *(Mss. de Quens)*.

(2) L'importance de ce passage est réelle en ce qu'on y retrouve, encore une fois, l'esprit minutieusement pointilleux dont on a pu juger par tout ce qui reste de Malherbe, notamment par son *Instruction à son fils*.

(3) Baillehache, sieur de Ranville.—Tous les autres noms contenus dans cette lettre sont ou trop historiques, ou trop peu importants, pour que nous ayons cru devoir leur consacrer une note spéciale.

XVIII.

A la même.

CHÈRE COUSINE,

Aiant à vous tesmoigner le désir que j'ay et que j'auray toute ma vie d'estre enfermé en vostre mémoire, je me suis extrêmement resjouy que ce porteur m'ait offert la comodité de m'y remectre. Ceux qui sont heureux montrent leur affection par les effetz, les malheureux comme moy sont réduits aux parolles. Louez-moy de vouloyr beaucoup et me plaignez de ne pouvoir rien.

XIX.

MONSIEUR MON COUSIN (1),

Je suys bien aise que mes amis ayent fait bonne réception à mes livres. J'en eusse envoyé davantage d'exemplaires, si je n'eusse eu peur d'avoir trop de juges en une mauvaise cause; mais, puisqu'ainsy est, pour contenter ceux qui vous ont fait des plaintes que les ay oubliez, je vous en envoye encore six que vous distribuerez comme il vous plaira. Si je n'ay point nommé M..... (2) ce n'a pas esté faute d'affection. Au contraire, je n'ay parlé des trésoriers de l'Espargne que pour l'amour de luy, parce que véritablement je luy ay de très grandes obligations; mais ce qui est différé n'est pas perdu. Je le metray bientost en quelque lieu où il ne sera pas moins en son lustre qu'il eust esté icy. Pour le livre que vous m'avez envoyé, je vous jure que je l'ay trouvé très bien fait et je me trompe, ou il est de mon parentage, nom et armes (3). J'en bailleray les exemplaires à ceux à qui vous les envoyez. *Si M. de Vernay* (4) *vient icy je traiteray volontiers avec luy. Je n'attens autre chose, tant j'ay de haste d'avoir retiré de Normandie ce peu que j'y ay. Je croy que je ne manqueray point de marchans pour ma rente. Je loue fort votre dessein sur la terre de Saint Aignan, et vous exhorte, mon cher*

cousin, de remettre en notre maison une terre qui y a esté si longtemps, qu'elle porte notre nom et nous le sien (5). *J'ay receu la rescription que m'avoit faite M. de Vales* (6) *par M. de Vales luy-mesme. Il restoit icy depuis hier au soir* (7). Je vous remercie très-humblement de tant de soin et de peines que je vous donne, et désire en pouvoir prendre quelque revanche; mais je ne sçay si la fortune m'en donnera jamais le moyen, et bien que M. de Luynes m'ait promis des merveilles, je suys si malheureux que je n'ose rien espérer. Tout ce que j'aurai jamais de moyens ne sera pas employé selon mon souhait, si vous n'y recuiellez quelque fruit de tant d'obligations que je vous ay. Adieu, Monsieur mon cher cousin. Je suis toujours

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

MALHERBE, etc.

Paris, ce 10 de février 1621 (8).

Je me souviendray de l'affaire de la Paulette (9), mais jusqu'à ceste heure, il n'y a rien de certain que je sache.

NOTES.

(1) La suscription de cette lettre est mise à la fin dans l'édition donnée par M. Hauréau : « A Monsieur Monsieur de Bouillon, procureur du roy au bailliage de Caen. » — De Bouillon-Malherbe s'était spécialement chargé des affaires de son cousin en Normandie.

On lisait autrefois dans l'église St.-Sauveur de Caen, dans la

seconde chapelle après le maître-autel, à gauche du côté de l'évangile, au mur opposé à l'autel, l'inscription suivante que nous pensons être de la main de Malherbe; elle ressemble en tous cas par sa forme et son style aux épitaphes que nous avons déjà citées :

« Eh bien passant! qu'est-ce qui te semble de la misérable condition « de la vie humaine? J'étais entre les exemples de la felicité de ce monde « et me voici entre ceux de sa vanité. Mon nom fut Judit *(sic)* Levallois, « fille et héritière unique de Jean Levallois, sieur d'Ifs et de Jane *(sic)* « de Mainbeville de la maison de Cornières; je fus femme du S^r^. du Bouillon « de l'ancienne race des Malherbe de St. Agnan : ainsi en ma naissance « et mon mariage, comme en toute autre choses, j'avois de quoi ne « porter envie à personne. Ma stérilité seule me tenoit en peine; et de « tous mes souhaits celui que j'avoi le plus ordinairement en la bouche, « et le plus véritablement au cœur, étoit de pouvoir donner à mon mari « un héritier pour gage de mon amour, et ne vivre pas une heure après. « Je l'obtins au bout de 14 années, et l'obtins à la condition que je l'avois « demandé. J'accouché *(sic)* d'un fils le sam. 23 mars 1618 et décédé *(sic)* « ensuivant. Si tu scais que c'est que d'aimer, juges ce qu'il sentit, quand « ayant bien à peine acquis le nom de père, il lui fallut perdre celui de « mari. C'est assez, passant, je ne tourne pas volontiers ton imagination « vers un objet si pitoyable : va-t'-en en paix et dieu te donne les joyes « que tu désires, mais à meilleur marché que le nôtre. Je vesqui *(sic)* « 28 ans, 5 mois, 8 jours, mon entrée au monde fut le 25 d'octobre; « ma sortie je te l'ai dite.

Qui fles talia, ne fleas viator.

(Bibliothèque de Caen. — *Ms. de Quens.*)

(2) Le nom a été effacé par Malherbe. (Note de M. Hauréau). — Nous croyons qu'il s'agit de François Malherbe, sieur de Bouillon, trésorier-général de France à Caen.

(3) Ce livre a évidemment paru à Caen; mais nous ne connaissons, sauf quelques ouvrages de médecine et de controverse religieuse, d'autre écrit publié dans cette ville à cette époque que le petit in-8°., imprimé par Michel Yvon, en 1621, sous le titre de la *Prise de Saint-Jean-d'Angely*. Nous ignorons si c'est là ce livre que Malherbe a « trouvé très bien fait et qu'il croit de son parentage, nom et armes. »

(4) Neveu de Malherbe par alliance. — Le 26 juin 1611, Mᵉ. Charles du Verney escuier, conseiller du Roi, lieutenant-général des eaux et forêts au bailliage de Caen, de la paroisse St.-Pierre..... et damoiselle Loyse Malherbe, fille de Mᵉ. Eleazard Malherbe escuier, conseiller du Roi au siége présidial de Caen..... mariés à St.-Etienne de Caen (Bib. de Caen. — *Familles nobles de Normandie; ms. de Quens*).

(5) La terre de St.-Agnan fut effectivement achetée par la famille de Bouillon-Malherbe.

(6) Dans une autre lettre de Malherbe, en date du 27 septembre 1618, il parle ainsi de M. de Vales a M. de Bouillon Malherbe : « Ce Mons. de Valles dont vous parloit M. de Cagny en sa lettre, « présenta il y a environ un mois une requeste au Conseil pour faire « quelque recherche des faux nobles. M. de Valetot Bailleul maistre « de requestes luy fut baillé pour commissaire. Il me dit que si je le « voulois aller voir, il me monstreroit les papier qu'il avoit produit, « où nous et nos armes estions au rang des plus anciens. Mais je ne « m'en suis point mis en peine, pource que ce n'est point chose qui « soit mise en doute, etc.... »

(7) Cette phrase, donnée par nous en caractères italiques, est supprimée dans la lettre. M. Hauréau l'a reproduite en note dans son édition.

(8) On a vu que les deux lettres précédentes n'ont point de dates, elles doivent être à peu près de la même époque que celle-ci.

(9) Droit annuel sur les charges de la magistrature, ainsi nommé de son inventeur, Charles Paulet, secrétaire de la chambre du Roi. Malherbe revient à plusieurs reprises, dans ses lettres, sur les questions soulevées par la perception de ce droit. Une fois ou deux il désigne aussi, sous le nom de *la Paulette*, la célèbre demoiselle Paulet, fille du secrétaire, qui se fit autant remarquer par ses galanteries que comme habituée de l'hôtel de Rambouillet.

XX.

Monsieur (1), avec mon impudence accoustumée je vous supplye très humblement de me continuer la faveur que vous m'avez faite de m'escrire des nouvelles. Je fis voir vos lettres à M. le marquis de Mosny (2) qui en fut extrêmement satisfait parce qu'il n'en avait point d'ailleurs, ou, s'il en avoit, elles n'estoient ny si certaines ny si particulières que les vostres.

NOTES.

(1) Ce fragment est le post-scriptum d'une lettre publiée dans Blaise, t. XV, p. 473, à la date du 17 juin 1621 (Caen). Il manque dans l'édition. (*Revue de Bibliog.*)

(2) On lit dans le corps de la lettre : « M. le marquis de Mauny « qui est notre gouverneur, comme vous savez.... » — Louis de la Marck, marquis de Mauny, petit-fils de Henry Robert, duc de Bouillon, gouverneur de Normandie. Ce fut lui qui désarma les protestants de Caen, en 1621, comme le duc de Longueville l'avait fait à Rouen et à Dieppe, dans la crainte qu'ils ne fomentassent des troubles en se joignant aux rebelles.

XXI.

MONSIEUR (1),

Ceux qui n'auront imaginé entre vous et M. de Termes (2) autre amitié que celle que met ordinairement la nature entre deux frères, se seront précipités à vous consoler de la perte que vous en avez faite ; et pour y avoir esté les plus diligens, présumeront-ils avoir esté les plus affectionnez. Quand à moy, qui depuis tant d'années que je suis continuellement à la cour, j'ai eu du loisir assés de remarquer en vous un soin de père à luy procurer du bien, en luy une submission de filz à vous rendre de l'honneur, et en tous deux une conjonction de volonté digne de meilleures ames que celles de nostre siècle. J'ay eu de la peine à croire qu'en tout ce que l'on vous pouvait dire, il y ait de quoi arrester des larmes qu'une affection forte comme la vostre et un mérite relevé comme le sien, vous conseilleroient de faire couler continuellement. A ceste pensée, j'en adjoustois une autre, que quand bien ceux qui vous consolent, auroyent esté assez heureux pour obtenir quelque chose de vous selon leur intention, il se faut assurer qu'au premier de tant de lamentables objets qui vous environnent, toutes leurs raisons sortiroient de vostre mémoire, et qu'ils demeureroient avecques le déplaisir du médecin qui voit rengager une maladie dont il a trop hardiment

espéré la guérison. Vous oyez M^me^. de Termes crier les hauts cris, appeller le deffunt, vous appeler, se nommer la plus désolée femme qui soit au monde, et renonçant au respect et à la bienséance, donner des tesmoignages d'une âme la plus troublée et la plus en désordre à qui jamais un semblable incommodement soit arrivé (3). Vous voyez auprès d'elle messieurs vos petits neveux, qui tantost passant le temps à quelque gentillesse de la portée de leur âge, se font estimer d'autant plus misérables qu'ils ont moins de connoissance de leur infortune, et tantôt vous regardant avec une tristesse imitée sur le visage de leur mère, semblent vous dire : « Monsieur nous avons esté vos neveux, à ceste heure nous serons vos enfants. » A cela, Monsieur, que peut même faire la tendresse de vos sentiments, que monter au plus haut point où un bon naturel la puisse mettre? Votre douleur que j'apuie ostera-t-elle les résistances de vostre esprit qui rejette tout ce qu'il aura gousté de remonstrances, comme vous rejetteriez une poison que vous auriez avallée sans y penser?

Voilà, monsieur, les considérations qui, jusqu'icy m'ont empesché de vous escrire, et tellement empesché que si je n'eusse craint de faire mal interpréter mon silence, la résolution de me taire estoit infailliblement celle que j'eusse embrassée le plus volontiers.

Aujourd'hui que par ma longueur j'ai fait connoistre ma modestie en une entreprise si difficile, et mon estonnement en un accident si déplorable, je veux contribuer à ce triste compliment ce que vous pouvez espérer de ma foiblesse. Il est certain que des raisons

dont nous nous servons en la consolation, celle dont l'usage est le plus ordinaire, c'est d'essayer de trouver quelque défaut en la chose qui est regrettée, pour, en la faisant moins estimer à celuy qui l'a perdue, luy faire porter plus patiemment le déplaisir qu'il a d'en estre privé. Et certes, encore que la gloire ait toujours esté la plus forte passion de M. de Termes, et que ce soit pour elle qu'après tant de périls qu'il a cherchés, il a finalement rencontré celuy qui luy a cousté la vie, je ne doy point douter qu'il ne fust très aise que par la diminution de ses louenges, on peut diminuer vostre affliction. Mais quand tout ce qu'il y a de calomniateurs au monde s'accorderoient à faire la censure de sa vie, où prendroient ils le sujet de leur médisance, qu'ils ne se rendissent ridicules et ne fissent tourner à leur honte ce qu'ils ont imaginé contre sa réputation? S'il faut considérer ses meurs, n'estoient-elles pas tellement formées sur les vostres, et par ceste seule raison tellement hors de reproche, qu'il est impossible que jamais, à la court, on se propose une émulation qui apporte plus de gloire, ny un exemple qui soit imité plus difficilement? S'il est question de son courage, qui est-ce qui est si peu du monde qui ne sache que depuis le siege de Rouen où fut le commencement de ses armes, jusques à ce lieu abominable où a esté la fin de ses jours, il ne s'est passé occasion grande ny petite, en laquelle, pour le service du Roy qui est toujours le party des gens de bien, il n'ait esté des premiers à se mettre dans le péril, et des derniers à s'en retirer? Qui n'a point ouy parler de ce fameux duel où, devant

Amiens, à la veue de la France et de l'Espagne, n'ayant pas encore dix-sept ans, il tua un des principaux capitaines des assiégés, qui estoit venu faire un deffy à ceux de nostre armée, et par ceste preuve, précédée et suivie d'une infinité d'autres, obligea le maréchal de Biron à souhaiter qu'il fust son frère, et le feu roy qui en avoit esté spectateur à dire une chose que depuis il a souvent répétée; que s'il avoit à se battre en duel, il ne voudroit aucun autre que Termes pour son second (4). Qui est-ce qui ne sçait point qu'autant de fois que nos brouillons domestiques ont eu quelque relâche, autant de fois il est allé tirer l'épée hors du royaume, et soustenir les intérêts et la gloire de la France et mesme des étrangers? N'a-t-il pas fait la guerre de Hollande, auprès de M. le comte Maurice, en présence de M. de Savoye et avec M. le maréchal de Lesdiguières, comme si, par une gratification extraordinaire, la fortune l'eust tout exprès voulu mener en des lieux où ses actions glorieuses en toutes autres circonstances, le fussent encore en celle d'estre faites aux yeux de trois des capitaines de nostre siècle à qui ceux du passé peuvent moins faire de comparaison?.....

NOTES.

(1) Bien que cette lettre ne porte pas de suscription, on voit aisément qu'elle est adressée au duc de Bellegarde, puisqu'elle est écrite à l'occasion de la mort de son frère, M. de Termes. Par la même raison, la date en est facile à déterminer : le baron de Termes ayant été tué au siège de Clérac, le 22 juillet 1621, et Malherbe s'excusant, dans sa lettre même, de son silence trop prolongé, il dut l'envoyer, s'il l'envoya, en effet, un mois ou six

semaines après. On voit dans des lettres à Peiresc, datées de Caen, des 6 et 7 août 1621, qu'elle n'était pas encore commencée à cette époque. Il est même possible qu'elle n'ait jamais été achevée; la minute imprimée par M. Hauréau est restée imparfaite, et Malherbe semble, dans les trois lettres dont nous venons de parler, avoir été dans l'intention de faire imprimer la *lettre de consolation* (c'est ainsi qu'il la nomme) qu'il composait, et nous savons qu'elle ne le fut pas. Quant aux *lettres de consolation*, on peut conjecturer, d'après la correspondance générale de Malherbe elle-même, notamment par sa lettre à la princesse de Conti, que c'était un genre de littérature qui, quoique complètement ignoré aujourd'hui, n'en fut pas moins assez en vogue autrefois.

(2) M. Parelle, dans l'édition qu'il a donnée des lettres de Malherbe, p. 4, a confondu le baron de Termes, un des protecteurs de Malherbe, avec son ancêtre, le maréchal de Termes.

(3) C'est la baronne de Termes, Catherine de Mirebeau-Chabot, que Malherbe et Racan ont désignée dans leurs œuvres sous l'anagramme d'*Arthenice*. Elle fut loin de répondre à l'idée que Malherbe se fait de sa douleur dans la lettre à M. de Bellegarde; dès les premiers jours de son veuvage, elle se compromit par sa coquetterie et finit par se remarier. Tallemant des Réaux parle ainsi de ce second mariage : « Cette folle épousa depuis ce fou de « Président Vigné (Vignier), premier Président du parlement de « Metz, qui est mort lié et gueux. Quand elle eut fait cette extra- « vagance, Mademoiselle du Tillet la fut voir, et faisant semblant « de ne rien savoir, elle lui dit : Que veulent dire vos gens, « Madame ma mie (elle appelait ainsi toutes les femmes), ils « vous appellent Madame Vigné; vous avez un bon et beau nom, « pourquoi ne vous appellent-ils pas Madame de Termes? — Hé! « Mademoiselle, dit l'autre, c'est que j'ai épousé M. le Président « Vigné. — Jésus! ma mie, que dites-vous là? reprit Mademoiselle « du Tillet; si vous aimiez ce garçon, eh bien! ne pouviez vous pas « en passer votre envie. Dieu pardonne, Madame ma mie, mais les « hommes ne pardonnent point. »

(4) Tous les écrits du temps, et notamment la *correspondance générale* de Malherbe lui-même, parlent du caractère chevaleresque, disons-le, de l'esprit duelliste du baron de Termes.

XXII.

A M. de Patris, gentilhomme ordinaire de Monseigneur (1).

MONSIEUR,

M. de Villemontée (2) vient d'envoyer la lettre que je vous fais tenir par ce porteur. Je croy qu'il vous escrit tout ce qu'il y a de nouveau. Pour moy je ne sçay rien. Le Roy est à Saint-Germain, la Reyne icy et Monsieur aux Illes. Il s'en doit aller jeudy treuver le Roy. Les affaires du monde sont calmes, les miennes le seront quelque jour s'il plait à Dieu. Souvenez-vous, s'il vous plait, de celle dont je vous ay parlé. Je suis bien malheureux, mais je ne le pense pas estre jusqu'à ce point là que je ne treuve un amy qui m'ayde à me despouiller. Quand cela seroit, je feray passer ma rente par décret et par ce moyen couperay chemin aux craintes imaginaires que l'on me met en avant. Il faut dire la vérité : que ce n'est point sans cause que nostre nation est descriée de vouloir trop faire la sage. Ces défiences sont justes aux choses douteuses, mais un normand ne pense pas etre bien fin, s'il ne forme des difficultés en une affaire où il n'y en a point. Le texte a beau estre clair, il y veut des gloses, et Dieu sçait quelles. Mon

cousin de Coulomby (3) sera bientôt par de là. Il s'est offert à me pleger. Je gage que, sous ombre de quelques cinq ou six mille francs qu'il peut devoir, ils luy voudront faire acroire qu'il n'est pas recevable; mais, grâces à Dieu, il n'en est pas réduit là. Nous n'avons point encore de premier Président : mon opinion est que ce sera le Président d'Osambray (4).

C'est de quoy je ne me soucie guères : je me soucie bien plus, M^r^...., d'estre conservé en vos bonnes graces comme votre tres humble et tres affectionné serviteur,

MALHERBE.

A Paris, ce 30 mars 1627.

NOTES.

(1) Pierre Patris ou Patrix, poëte, né à Caen en 1583, mort à Paris le 6 octobre 1671. Il n'est plus guère connu que par sa célèbre pièce de vers :

Je songeois cette nuit que, de mal consumé, etc.

(2) « Villemontée est d'une assez bonne famille de Paris.... Il « devint maître des requêtes, et eut l'intendance de Poitou, où « sa femme et lui, aussi bons ménagers l'un que l'autre, faisaient « une fort grande dépense..... Il fut contraint de vendre ses terres « pour payer une partie de ses dettes; de peur même qu'on ne le « mit en prison, il se fit prêtre, et sa femme retourna dans un « couvent..... Letellier fit donner, (*l'évêché de*) St.-Mâlo à Ville- « montée, qui n'en jouit encore que par économat, à cause « que sa femme n'a point fait de vœux, mais a seulement « protesté devant le St.-Sacrement qu'elle ne vivroit point comme « une femme avec son mari. » (Tallemant des Réaux, *Anecdotes*, t. III).

(3) Voir la note 1 de la lettre XXIII, p. 54.

(4) Ce fut le Président Jérôme de Hacqueville.

100747

XXIII.

A Paris, ce 5 de novembre 1624.

MONSIEUR MON TRÈS CHER COUSIN (1),

J'oubliay, la dernière fois que je vous vous escryvis, de vous faire tenir la lettre de Madame Jouan (2), pour responce à ce que vous me mandiez de l'argent qu'elle avoyt receu de vous. Elle me dit là dessus assez de choses, mais il eust fallu faire un procèz verbal. J'ay mieux aimé qu'elle vous en ait escrit elle-mesme que de charger ma mémoire de si mauvaise marchandise. Vous luy en manderez votre volonté. Pour les nouvelles du monde, S^t^. Bonnet (3) vint mercredy dernier de l'armée, envoyé aux Reynes de la part du Roy. Il leur escrit le passage des troupes qui ont esté envoyées en l'isle pour en desnicher les Anglois sous la charge de M. le maréchal de Schomberg. Il y a six mille deux cents hommes de pied, deux cens chevaux, et environ sept ou huit centz volontaires à qui le Roy a baillé luy mesme jusques à quatre ou cinq cents piques. Il n'est demeuré personne auprès de luy que M. de Souvray, le commandant son frère, S^t^. Simon et le vieux S^t^. Michel. Tout ce qui estoyt près de Monsieur y est allé; Dieu les veuille tous conserver et M. Patris (4) en particu-

lier, comme mon meilleur et plus certain amy! Nos gentz n'ont mené autre canon que ces douze ou quinze petites pièces venuës de Hollande, que la Reine mère donna au Roy, il y a, ce me semble, trois ou quatre ans. On recommence à parler de la venuë de l'armée d'Espagne; le Roy mande à la Reyne qu'elle sera icy au premier jour. M. de Guise, par une lettre du 22e. du passé, mande à madame sa mère que d'heure à autre il attend l'armée Espagnole, et que, si tost qu'elle sera venuë, il espère qu'il fera quelque chose qui sera crié sur le Pont-Neuf. On fait prier par toutes les églises pour le succez. Je seray fort trompé s'il n'y a au refrein des Anglois : *sed non et venisse volent.* Adieu, Monsieur mon cher cousin, vous ferez part de cette lettre à mon cousin du Bouillon. Quand il sera à Caen, je luy escriray. Vous le prierez, s'il vous plaist, d'effectuer l'avance qu'il vous a promise des 500 liv. de ma rente; mais vous le lui direz, s'il vous plaist, comme de votre part. J'apprens cette fois pour toutes à n'espérer jamais secours d'un teston du costé de Normendie. Je suys d'une humeur si aisée à obliger que l'on m'oblige même quand on ne m'oblige point. Celuy à qui on preste doit, celuy à qui on reffuse ne doit rien. Tellement que de quelque façon que le dé tombe, j'y trouve tousiours ma chance. Je voudroys bien que Dieu me donnast quelque moyen de le servir, il verroit comme je suis franc, et le peu de cas que fais de ce que les autres estiment beaucoup. Adieu encore un coup, Monsieur mon très cher cousin, c'est

Votre très humble et très obligé serviteur.

MALHERBE.

NOTES.

(1) *Au dos :* A Monsieur, Monsieur de Coulomby conseiller du Roy en ses conseils d'état et privé. » — François de Cauvigni, sieur de Coulomby, Colombi, ou Collombi, l'un des premiers membres de l'Académie françoise, étoit cousin de Malherbe, et mourut vers 1648. (St. Marc). — C'était un des élèves de Malherbe qui disait de lui : « Coulomby a bon esprit, mais il n'a point le génie à la poésie. » Cette lettre qui appartient à M. Lalande, l'un des plus riches collecteurs d'autographes de Paris, a été imprimée dans la *Revue de Bibliographie ;* sa date, 5 *novembre* 1624, est évidemment fautive, puisqu'elle a rapport aux évènements du siège de la Rochelle qui fut entrepris seulement le 10 août 1627.

(2) Nom inconnu.

(3) Le maréchal de Toyras. — Tous les personnages cités ensuite sont trop célèbres pour que nous ayons besoin de leur consacrer aucune note biographique.

(4) Voir la note 1 de la lettre xxii, p. 51.

XXIV.

MONSIEUR (1)

Quand vous ne m'eussiéz pas escrit vostre sentiment sur la mort de mon pauvre fils, je n'eusse pas laissé de le croire tel que vostre lettre me l'a tesmoigné. Ceux qui ont le goust que vous avéz se fairoient tort de n'aymer pas ce qui est aymable, et je puis dire qu'il l'estoit à aussy haut point que nul autre de son âge et de sa qualité. Le tesmoignage qu'en a donné M. de Guize au Roy, aux Reynes et à toute la Cour devant sa mort, et depuis en ma présance et en mon absance, me fait croire que j'en puis parler de ceste façon. L'amitié de vostre maison est la plus ancienne et la plus particulière que j'aye contractée en Provence. M. vostre père l'a entretenue avec tant de bons offices que je n'en doy pas moins attendre de vous. Je sçay bien que les exemples n'imposent point de nécessité ; mais vraysemblablement ils donnent quelque disposition. Ce que vous faite pour moy, vous le faites pour un amy inutile ; mais aymer gratuitement, c'est aymer généreusement. Je suis icy, avec beaucoup d'autres, attendant que le conseil des parties soit estably en quelque lieu, pour y continuer la poursuite contre nos assassins et les mettre le plus avant que je pourray dans

le chemin de Grève. On m'a dit que Cauvet (2) est allé à Rome. Si c'est pour des pardons, il s'abuse. Ceux dont il a besoin ne se prennent pas en ce lieu-là. Qu'il aille où il voudra; j'espère luy faire voir qu'il y a d'autres gens que les Roys qui ont les mains longues. Les Espagnols ont ce proverbe, que celuy qui menasse ne frape jamais bien. Je n'y sçauray que faire. Ma cholère est trop juste pour ne luy laisser pas ses coudées franches. Sy le corbeau qui nous a donné ceste euf vient par deça, comme quelques uns le disent, nous le verrons. Pour moy je n'y voy rien qui l'y puisse amener, que la vanité de faire voir à la Cour et au Conseil que la Provence a son *Timon* aussi bien que la Grèce. Sy c'est là son dessain, je n'y ay rien à dire. Encore luy advoueray-je que le Provençal a de quoy l'enchérir par dessus le Grec. Tout ce que je demande c'est que l'on nous baille un parlement. Les assassins disent qu'ils ne veulent point de Grenoble. De ce costé là nous sommes d'accord. Je me doute qu'ils voudroient Paris, mais je ne le veux pas. Le judaïsme s'est estendu jusque sur la Seine. Il serait à sohéter qu'il fut demuré sur le Jordain, et que ceste canaille ne fut point meslée comme elle est parmy les gens de bien. Il n'y a remède. Ma cause est bonne, je combattray partout et vaincray partout avec l'ayde de Dieu, fût-ce dans Jérusalem et devant les douze lignées d'Israël (3). Vous en verréz l'yssue, M., et quelque jour vous en réjouyréz avec vostre, etc.

NOTES.

(1) M. Roux Alpheran, dans ses *Recherches biographiques sur*

Malherbe, a donné cette lettre, dont l'orthographe s'éloigne souvent de celle du poëte, d'après une copie manuscrite du XVII^e^. siècle : « On ne voit pas, dit-il, à qui cette lettre est adressée, la suscription « ne s'y trouvant pas; mais je suis porté a croire qu'elle fut escrite à « Jean de Gallaup-Chastueil, avocat-général à la Cour des comptes, « ou à Scipion Duperrier, avocat au Parlement. » Nous ignorons les raisons qui ont déterminé les conjectures de M. Roux Alpheran, mais il nous semble tout aussi naturel de penser que Malherbe l'écrivait soit à Peiresc, soit au président de La Cépède avec lesquels il n'avait pas cessé d'être en relation. Cette lettre n'a pas de date, mais elle a dû suivre de fort près la mort de Marc-Antoine de Malherbe, tué en duel, ou, suivant Malherbe, assassiné, au mois de juin 1627, par Ludovic de Fortia, sieur de Piles.

Tallemant donne les détails suivants sur la mort du fils de Malherbe : « Voici comme ce pauvre garçon fut tué. Deux hommes « d'Aix ayant querelle prirent la campagne; leurs amis coururent « après; les deux partis se rencontrèrent en une hôtellerie ; chacun « parla à l'avantage de son ami. Le fils de Malherbe étoit insolent, « les autres ne le purent souffrir, ils se jetèrent dessus et le « tuèrent. Celui qu'on accusoit s'appeloit Piles. Il n'étoit pas seul « sur Malherbe, les autres l'aidèrent à le dépêcher. » *Anecdotes*, t. I, p. 192.

(2) Ou plutôt Covet, conseiller au parlement de Provence, parent de de Bormes, second de de Piles.

(3) De Piles et les autres Fortia passaient pour être d'origine juive; Malherbe n'a manqué nulle part à exploiter cette supposition qui favorisait sa haine. Cependant, dès la fin du XVI^e^. siècle, toutes les branches de la maison Fortia firent sans difficulté leurs preuves pour être admis dans l'ordre de Malte, d'où l'on excluait une telle origine, et où l'on exigeait quatre degrés de noblesse dans chacune des lignes paternelle et maternelle.

XXV.

MONSIEUR (1),

Je ne scay quand je pourray avoir l'honneur de voir monseigneur le Cardinal. C'est pourquoy ayant jetté les yeux sur tous ceux par qui je luy pouvoys faire savoir la vérité de l'assassinat de mon povre fils, je n'en ay point trouvé de qui, par toutes sortes de raisons, je deusse plus apparemment espérer ce bon office que de vous, Monseigneur. L'archevesque d'Aix (2), par un goust particulier, aime le conseiller Cauvet, père de Bormes et beau-père de Piles, qui est l'assassin (3). Je ne puis deviner pour quoy, sinon parce qu'il veut aimer son compétiteur; mais tant y a qu'il l'aime et luy donne contre moy de l'assistance en tout ce qui dépend de luy, jusques à avoir déffendu à son grand vicaire de donner un monitoire qui luy est demandé, et prier Mgr. le vice légat d'Avignon de m'en faire le mesme refus. Je pris dernièrement la hardiesse de m'en plaindre à monseigneur le Cardinal, qui me promit de luy en escrire. Je crains de luy estre importun, en luy allant demander ceste lettre. Je vous supplie, Monsieur, par la haine que tous les gens de bien doivent au mal, et par l'opinion que j'ay d'estre auprès de vous en quelqu'estime, de la

vouloir soliciter pour moy, et la mettre entre les mains de quelqu'un qui la rende fidellement. Toute la méchanceté d'un homme n'est pas à commettre les crimes; il y en a une bonne partie à les protéger. C'est ce qui me fait estonner pour quoi Monseigneur d'Aix veuille en tesmoigner son affection à un marouſle comme Fortia, et méprise sa réputation. J'espère que l'avertissement que luy en fera Monseigneur, luy ouvrira la veue, et lui donnera de meilleures pensées. Les bonnes natures comme la votre savent que c'est de ces sentiments. Cela m'excusera de cette importunité, et vous acquerra une obligation que vous aurai d'être toute ma vie, etc., etc.

NOTES.

(1) Cette lettre, dont la date doit être à peu près de la même époque que la précédente et qui est écrite à un grand personnage, puisque Malherbe l'appelle Monseigneur, nous semble adressée au duc de Guise, qui avait pris à cœur l'affaire du malheureux père, comme on peut le voir par divers passages de la correspondance générale.

(2) Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu, frère aîné du Cardinal, nommé archevêque d'Aix, à la fin de l'année 1625, décédé le 23 mars 1653.

(3) Voir les notes de la lettre précédente. — Gaspard de Covet, baron de Bormes, depuis conseiller garde-des-sceaux au parlement d'Aix, que Malherbe accusait de complicité du meurtre de son fils Marc-Antoine, épousa en 1638, une des héritières de Malherbe; apparemment les deux familles s'étaient depuis long-temps reconciliées.

XXVI.

MONSIEUR,

Quelque remerciement que je vous fisse, je ne le vous sçauroys faire si grand qu'il ne fust beaucoup au dessus de l'obligation que je vous ay. C'est pourquoy je ne feray point un effort qui me seroyt inutile. La nécessité excuse ceux qui font ce qu'ils ne doivent pas, et l'impossibilité ceux qui ne font pas ce qu'ils doivent. C'est en celle-cy que je prendray ma garantie. Et d'ailleurs M. d'Astruc (1) qui, à mon très grand regret, par la cessation du conseil des parties, s'en retourne en Provence, vous tesmoignera là dessus mon sentiment bien mieux que je ne le vous sçauroys escrire. Je seroys injuste, Monsieur, de désirer que vous fussiez contre Cauvet. Le goust en l'élection des amis, doit estre libre comme en celle des viandes. C'est une fantaisie qui ne reçoit point de conseil et encore moins de contrainte. Mais aussy ne penseroys je pas bien juger de vos bonnes inclinations si je craignoys de vous supplier comme je fay, Monsieur, très humblement de n'être point contraire aux affligez. Vous voyez jusques à quel point et en quel age nous le sommes. Après cela il n'y a plus rien à dire : *Les longs voyages sont tousjours incommodes, mais il s'en faut*

beaucoup qu'ils ne le soyent en esté comme en hyver. Je n'oseroys vous promettre le payement d'une si grande dette. Pour avoir cette hardiesse, il faudroit estre appuyé d'une fortune meilleure que la mienne. Toutes fois estant le temps fertile, comme il est, de toute sorte d'accidents, ce ne seroit pas chose trop miraculeuse qu'il en produisist quelqu'un où vous connussiez que m'avoir fait plaisir, c'est l'avoir fait à un homme qui n'estoyt pas indigne de le recevoir. Pour le moins, Monsieur, aurez vous ceste satisfaction en vous mesme de m'avoir accordé ce qu'un homme de vostre conscience et tenant la place que vous tenez auroit de la peine à me refuser. L'Eglise qui abhorre le sang, doit par conséquent abhorrer les sanguinaires. Et je me trompe, ou, à prendre les choses du bon biais, ce seroit aimer le sang que de favoriser l'impunité de ceux qui le répandent, et surtout de l'abominable façon dont ceux à qui j'ay à faire ont répandu celuy de mon povre filz. Mais je ne suis pas théologien : voilà pourquoy je ne vous en diray pas davantage. Il me suffira de vous faire une autre très humble prière. C'est, Monsieur, que je soye en vostre esprit comme y doit estre

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

MALHERBE.

A Mgr. l'archevêque d'Aix.

A Paris, ce 2 de janvier 1628.

NOTES.

(1) André d'Astruc, avocat au parlement d'Aix, qui fut chargé

de la poursuite des meurtriers de Marc-Antoine et à qui Malherbe et sa femme léguèrent, en mourant, une partie de leur héritage pour qu'il continuât, après sa mort, le procès intenté par eux.

(2) Nous avons deux brouillons de cette lettre, entre lesquels il y a de légères différences. Cette phrase est supprimée dans le plus correct (M. B. Hauréau).

XXVII.

MONSIEUR,

Je n'use pas de votre courtoisie, j'en abuse : ma consolation est qu'en cette hardiesse, vous voyez la bonne opinion que j'ay de vous, puisque je vous tiens infatigable au plus glorieux exercice qu'ait un bon naturel, qui est de faire plaisir. On m'escrit de Provence que mes parties se vantent d'avoir eu leur rémission. Je n'en croy rien, pour ce que je sçay que si cela estoit, vous en eussiez mandé quelque chose par de çà. Mais quand il seroit vray, je ne m'en metz guères en peine. Ce n'est pas là que je les attens. La pierre qui les fera choper et choir, s'il playt à Dieu, ce sera l'entérinement. Nous en verrons l'esbattement à cette St. Martin, ou bientost après. Je vous supplie bien humblement, Monsieur, s'ilz l'ont presentée, ou s'ilz la présentent, de prendre la peine de m'en faire avoir une copie pour me préparer à combattre ce fantosme. Ils n'ont pas trouvé leur conte à la Jarnes, je ne pense pas qu'ils le trouvent mieux à Toulouze. Peut-estre s'imaginent ils que mon age me fera craindre les incommodités d'un si long voyage. Ils se trompent : la même cause qui m'a fait mespriser l'esté me fera mespriser l'hyver. Les fortes affections ne trouvent rien qui les arreste : celle que j'ay en

ceste cause est du nombre. J'aurai, Monsieur, celle de vous tesmoigner combien je suis vostre serviteur, etc., etc.

A Monsieur Le Gros (1).

Le 24 septembre 1628 (2).

NOTES.

(1) Inconnu.

(2) La date de cette lettre est de toute la correspondance de Malherbe celle qui est le plus rapprochée de l'époque de sa mort.

Caen, Imp de A Hardel Août 1852.

00100747

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 March, 2016